

CDCC À TITRE D'AGENT ADMINISTRATIF DE LA FIDUCIE

Liste des frais administratifs liés aux sûretés générales



**EN VIGUEUR À COMPTER DU
3 juin 2024**

Frais administratifs liés aux billets adossés à des sûretés générales

	Frais
Frais perçus mensuellement par la CDCC à titre d'agent administratif de la Fiducie au montant de 0,04 % du capital d'une tranche à chaque date d'émission de la série. Les frais sont calculés sur une base réelle/365, selon la formule suivante : Montant principal demandé * (Date de maturité - Date d'émission)/365 x 4bps	4bps

Frais d'émission et de maintien de l'ISIN des billets SGC (frais de la CDS)*

Frais perçus par la CDCC à titre d'agent administratif de la Fiducie, pour tenir compte des frais de la CDS indiqués ci-dessous, perçus à l'égard de chaque tranche de billets SGC émis. Ces frais incluent :

Frais de création de l'ISIN à la CDS	160,00 \$
Frais d'admissibilité de l'ISIN à la CDS	475,00 \$
Frais de gestion d'événement l'échéance à la CDS	100,00 \$

* Afin de soutenir la croissance de ce nouveau produit, la CDCC assumera ces frais jusqu'à nouvel ordre.

Programme incitatif de remises lié aux billets SGC

	Rabais
CDCC, en tant qu'agent agissant pour le compte de la fiducie, versera à chaque acheteur 0,0025 % de la valeur nominale de chaque tranche de billets SGC visée par une opération, chaque mois et à terme échu.	(0.25)bps

Pour plus d'information

cdcc.ca

Veillez noter que l'information figurant aux présentes ne constitue pas une analyse exhaustive, mais plutôt un énoncé sommaire du programme de billets SGC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents suivants :

- Programme de billets SGC – Notice d'offre et documents du programme;
- Règles de la CDCC;
- Manuel des opérations de la CDCC;
- Avis aux membres 126-23.

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans le présent document, tous les termes qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les Règles et le Manuel des opérations de la CDCC ou dans la notice d'offre et les documents du programme de billets SGC.

Il est à noter que les renseignements fournis dans les pages Web du programme de billets SGC sont offerts à titre informatif seulement. Ces renseignements ne visent pas à offrir des avis ou des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des avis ou des conseils juridiques, financiers ou autres et ne doivent pas être utilisés à des fins professionnelles ou commerciales. Nul ne doit s'appuyer uniquement sur les renseignements obtenus à partir d'une page Web ou d'hyperliens ou sur toute autre information générale pour agir ou s'abstenir d'agir sans avoir d'abord obtenu un avis juridique ou un autre avis professionnel approprié. L'utilisation de ces renseignements se fait à vos propres risques. Seuls vos propres conseillers sont en mesure de fournir l'assurance que les renseignements contenus aux présentes – et l'interprétation que vous en faites – sont applicables ou appropriés dans votre situation précise. Les lois de la province de Québec et celles du Canada applicables régissent l'utilisation et l'interprétation du présent document, nonobstant les conflits de lois et de dispositions, et indépendamment de votre territoire de domicile ou de résidence ou de l'endroit où vous vous trouvez. Vous convenez par les présentes vous en remettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec en cas d'action en justice ou de poursuite relative au présent document et acceptez de ne pas intenter d'action ou de poursuite ailleurs qu'à Montréal, au Québec, au Canada.

© 2024, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC). Tous droits réservés. Il est interdit de copier, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans obtenir le consentement écrit préalable de la CDCC. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre informatif seulement. Ni Groupe TMX Limitée, ni ses sociétés affiliées, ni la fiducie de billets SGC, ni la CDCC en sa qualité d'agent de cette dernière ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document et ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir de conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni de conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas se fonder sur celui-ci pour de tels conseils. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX, ses sociétés affiliées, la fiducie de billets SGC et la CDCC, en sa qualité d'agent de cette dernière, ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont des marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. « The Future is Yours to See. », TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, TSX et « Voir le futur. Réaliser l'avenir. » sont des marques déposées de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence. CDS est la marque déposée de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elle est utilisée sous licence.

Les renseignements présentés ici pourraient être incomplets et faire l'objet de modifications. Les investisseurs potentiels ne doivent prendre aucune décision définitive d'investir sans avoir lu la version définitive des documents du programme de billets SGC, ainsi que les règles et manuels de la CDCC.

Le programme de billets SGC constitue une offre de titres dans les territoires où ces titres peuvent légalement être offerts à la vente, et ces titres ne peuvent être proposés que par des personnes autorisées à les vendre. Dans le cadre de l'offre des titres, nul n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations et, le cas échéant, on ne doit pas se fonder sur celles-ci. Le contenu du présent document a été fourni par Fiducie de billets garantis par titres généraux et repose sur les renseignements les plus précis dont on dispose à la date de la publication, et les membres compensateurs SGC ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie quant à son caractère exact et complet. Nul n'est autorisé à faire des déclarations ou à donner des garanties au nom de Fiducie de billets garantis par titres généraux ou des membres compensateurs SGC autres que celles qui figurent ou dont il est fait mention dans le présent document. La revente des titres sera soumise à des restrictions en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui varient d'un territoire à l'autre. Fiducie de billets garantis par titres généraux n'a aucune obligation d'accepter une offre d'achat des titres décrits dans le présent document. Les titres décrits n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 (la « Loi de 1933 ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain applicables, et ces titres ne sont pas offerts ni vendus aux États-Unis ou aux personnes des États-Unis (« U.S. Persons »), au sens donné à ce terme dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933 (le « Regulation S »), à moins que ces titres soient ultérieurement inscrits ou fassent l'objet d'une dispense d'inscription en vertu de la Loi de 1933.